

## DEMANDE DE STAGE EN SURNOMBRE

(à retourner à l'ARS Océan Indien : [ars-reunion-intemat-medecine@ars.sante.fr](mailto:ars-reunion-intemat-medecine@ars.sante.fr))

NOM : ..... Prénom : .....

Nom d'épouse : .....

Adresse e-mail : ..... Tél. : .....

Année ECN (ex. Nov 2010) : ..... Rang de classement : .....

SPECIALITE D'AFFECTATION (*actuelle*) : .....

sollicite **un stage en surnombre validant** (si vous pensez réaliser au moins 4 mois de stage\*)

sollicite **unstage en surnombre non validant** (si vous savez que vous ne pourrez pas réaliser au moins 4 mois de stage\*)

\* Les congés sont à comptabiliser dans le temps effectif de stage

### MOTIF :

- Etat de grossesse
- Congé maternité/congé d'adoption/congé de paternité et d'accueil d'enfant
- Affection pouvant donner un à un congé de longue durée (CLD) ou à un congé de longue maladie (CLM)
- Handicap
- Activité syndicale

### JUSTIFICATIFS A JOINDRE A LA DEMANDE :

- Justificatif médical (ex. Formulaire de la CPAM ou autre justificatif précisant les dates du congé maternité)
- Certificat du médecin du Travail du CHU (attestant que votre état/situation nécessite un stage en surnombre)
- Autre document justifiant la demande (préciser) .....

### Rappel modalités choix de postes en surnombre

Afin de garantir la notion de surnombre, le choix de postes se fait à la **fin de la procédure de choix**, parmi les postes offerts selon votre phase de formation.

- **un stage validant** : Les internes se positionnent sur un poste « pourvu » auquel leur rang de classement leur donne accès.
- **un stage non validant** : Les internes peuvent se positionner sur un poste auquel ils n'auraient pas eu accès avec leur rang de classement, tout en sachant que ce stage ne sera pas validant pour la maquette de formation et ce, qu'elle qu'en soit la durée.

Attention : 1 interne en surnombre par terrain de stage

Date :  
Signature du demandeur